



## **Val-d'Illeiez – Une opportunité unique d'exploitation en altitude Gîte agritouristique – Chaux-Palin (1800 m)**

La Bourgeoisie de Val-d'Illeiez met au concours la location et l'exploitation du gîte, alpage et restaurant de Chaux-Palin, entièrement rénové en 2024/2025.

Propriétaire du site, la Bourgeoisie souhaite confier, dans le cadre d'un contrat de bail, l'exploitation de cet ensemble à un(e) agriculteur(trice) ou une famille agricole, en mesure de développer un projet cohérent, durable et de qualité, en lien avec les spécificités agricoles et touristiques du lieu, avec la possibilité de s'associer à un partenaire pour la partie restauration (LHR).

L'alpage de Chaux-Palin constitue le deuxième échelon du train d'alpage « Naula – Chaux-Palin ». D'une capacité de 45 paquiers normaux (PN), il a pour vocation d'accueillir en estivage le jeune bétail des bourgeois de la Commune.

Situé dans un environnement alpin exceptionnel, surplombant Les Crosets avec une vue dégagée sur les Dents du Midi, le site bénéficie d'une fréquentation touristique régulière, été comme hiver, au cœur d'un secteur à fort potentiel.

---

### **Un établissement clé en main**

- Restaurant (env. 65 places intérieures + terrasses) avec cuisine professionnelle
- Gîte de 17 places
- Logement pour l'exploitant
- Accès direct aux itinéraires de randonnée (GR5) et au domaine skiable des Portes du Soleil

---

### **Un projet à construire**

La Bourgeoisie recherche un exploitant locataire motivé pour développer un projet alliant activité agricole et valorisation touristique du site, avec pour objectif prioritaire la mise en valeur et la promotion de l'ensemble des produits locaux et régionaux, notamment ceux produits sur le territoire de la commune de Val-d'Illeiez.

Les candidatures peuvent être déposées :

- individuellement
- ou en association, avec une répartition claire des rôles (exploitation agricole / gestion du gîte et du restaurant)

Dans ce cas, les partenaires devront impérativement présenter un projet commun structuré et concerté au moment du dépôt de la candidature.

Le bail sera conclu avec un exploitant agricole unique, qui en assumera la responsabilité globale. Celui-ci pourra s'entourer de partenaires, notamment pour la partie restauration (LHR), tout en conservant la responsabilité de l'ensemble de l'exploitation.

---

### **Conditions essentielles**

- Exploitation agro-touristique indissociable de l'activité agricole
- Patente LHR obligatoire pour la restauration (au nom du signataire du bail à court terme)
- Début du bail : à discuter
- Durée minimale : 6 ans
- Exploitation minimale de 9 mois par année

---

### **Postulation**

Les offres doivent être soumises jusqu'au **29 mai 2026**, avec la mention « Exploitant du gîte de Chaux-Palin », à la Bourgeoisie de Val-d'Illeiez, Route de Proz 4, 1873 Val-d'Illeiez, ou par courriel à [adrien.ecoeur@illeiez.ch](mailto:adrien.ecoeur@illeiez.ch) (adresse mail de contact pour tout renseignement).